

58. Les Chefs de gouvernement expriment l'espoir que l'examen du programme de financement supplémentaire apportera des résultats prochains à l'avantage des pays en voie de développement.

59. Ils accueillent la désignation d'une commission internationale par la Banque mondiale pour passer en revue toute l'aide accordée au cours des deux dernières décennies et pour présenter des recommandations sur les programmes à venir, et ils sont particulièrement heureux qu'un ancien collègue, le très honorable Lester B. Pearson préside aux travaux de la commission.

#### *La coopération au sein du Commonwealth*

60. Les Chefs de gouvernement examinent la vaste gamme de coopération qui existe entre les pays du Commonwealth dans des domaines comme l'assistance technologique, l'éducation, la science, la médecine, le droit et plusieurs autres secteurs de caractère pratique. Une telle coopération est facilitée et rendue plus fructueuse par les avantages offerts par l'Association du Commonwealth—langue de travail commune, traditions semblables en matière de gouvernement, d'administration, de méthodes d'enseignement et d'organisation des professions. Les membres du Commonwealth se faisant plus nombreux et les secteurs de coopération virtuellement plus vastes, ils reconnaissent l'importance de rechercher des moyens de réaliser une collaboration plus efficace parmi les membres dans tous les domaines.

61. Les ententes bilatérales entre pays membres donnent d'importants résultats. La Réunion remarque que l'aide bilatérale officielle au sein du Commonwealth, qui représente une moyenne de quelque 85 p. 100 de l'assistance de ce genre fournie par les membres du Commonwealth à tous les pays en voie de développement, a augmenté en 1967 et 1968, et ils espèrent que la tendance se continuera.

62. Ils réaffirment également la valeur des programmes d'efforts particuliers au Commonwealth dans certains domaines. Un exemple serait l'application croissante du principe du financement par un tiers, comme mécanisme utile pour confier rapidement et efficacement des tâches importantes à des spécialistes compétents. Le financement par un tiers, selon lequel des spécialistes d'un pays peuvent être financés en totalité ou en partie par un autre pays, peut accroître de façon significative la mise en commun des connaissances spécialisées disponibles pour des arrangements d'aide technologique par le recours aux compétences qui existent dans les pays en voie de développement. En outre, ces compétences peuvent répondre expressément aux

besoins d'autres pays en voie de développement. La Réunion convient qu'il faudrait songer bientôt à étendre le principe du financement par un tiers à l'éducation, à la formation et aux consultations. Les étudiants pourraient ainsi acquérir leur formation dans un milieu et dans des conditions mieux adaptés à leur emploi futur, de façon à atténuer ainsi le problème de l'exode intellectuel.

63. La Réunion relève plusieurs exemples d'assistance mutuelle déjà en bonne voie dans certains pays émergents du Commonwealth. Le programme de coopération technique du Commonwealth, institué l'année précédente au sein du Secrétariat et au sujet duquel le secrétaire général a présenté un rapport provisoire, constitue une nouvelle étape vers la concrétisation des avantages qu'offre le Commonwealth. Certains soulignent l'utilité particulière du programme pour les pays plus modestes. Ils rappellent que le programme doit être révisé plus tard cette année.

64. Les Chefs de gouvernement étudient également un certain nombre de propositions visant à raffermir la collaboration au sein du Commonwealth dans des secteurs précis.

65. Ils conviennent que les pays membres devraient mieux connaître la nature et les travaux du Commonwealth. Ils acceptent en principe la proposition de la Guyane en vue de mettre sur pied un programme d'information sur le Commonwealth et autorisent le secrétaire général à nommer un agent d'information et à étudier de concert avec les gouvernements les conséquences du programme proposé.

66. Les Chefs de gouvernement souscrivent également en principe à la proposition présentée par le Pakistan concernant la collaboration en matière de moyens de communication de masse et d'éducation et demandent au secrétaire général d'entreprendre des études approfondies sur le sujet et de consulter les gouvernements du Commonwealth.

67. L'Assemblée était saisie de trois propositions britanniques demandant une coopération accrue au sein du Commonwealth. La première visait un élargissement de la coopération sur le plan juridique. Cette proposition nécessitait la création d'un contentieux au Secrétariat, ce qui est adopté, ainsi que la tenue d'une conférence sur l'enseignement juridique, ce que l'on veut étudier davantage.

68. La deuxième proposition de la Grande-Bretagne visait à établir des centres régionaux d'enseignement de l'anglais et d'enseignement des sciences; elle est bien accueillie en principe mais l'on croit devoir la faire approfondir par le comité de liaison du Commonwealth en matière d'éducation et par le Secrétariat.